



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/14

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Sept du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 31 Mars 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Étaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Sébastien HOGUET

Étaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER
Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Christian CONDETTE
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Anne-Sophie OSINSKI
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Madame Véronique MORTKA
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK

Était absente :

Madame Karima BOURAHLI

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2312-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable de la commission « Finances - Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 29 Mars 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après avoir entendu la lecture du budget primitif 2023, ainsi que les différentes explications, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 28 voix**, arrête le budget primitif 2023 pour la commune comme suit :

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230419-DELIB-2023-14-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

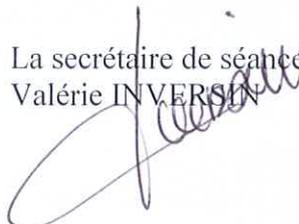
Section de fonctionnement	
- Dépenses.....	10 242 000 €
- Recettes.....	10 242 000 €
Section d'investissement	
- Dépenses.....	12 772 000 €
- Recettes.....	12 772 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le **19 AVR. 2023**

La secrétaire de séance,
Valérie INVERSEN



Le Maire,
Daniel MACIEJASZ




Date de publication : 19 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230419-DELIB-2023-14-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

